

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 1^{er} décembre 2025 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur M. le maire Vital Dumais.

Sont également présents, les membres du conseil:

Claude Martel
Guylaine Morin
Nathalie Julien
Serge Côté
Laurier Girard
Amélie Deschênes-Bouchard

Formant quorum.

Ordre du jour

OUVERTURE

Ouverture de la séance par monsieur le maire

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025
- 1.3 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 30 novembre 2025
- 1.4 Rapport général du maire
- 1.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 26-01, fixation de nouveaux taux de taxes foncières générales variables et spéciales pour l'année 2026
- 1.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 26-02, fixation d'une compensation pour services municipaux sur les immeubles exempts de taxes foncières pour l'année 2026
- 1.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 26-03, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins Desbiens et des Patriotes pour l'année 2026
- 1.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 26-04, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins de la Baie-des-Perron, Alfred et 2e chemin de la Baie-des-Perron pour l'année 2026
- 1.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 26-05, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver du chemin de la Montagne pour l'année 2026
- 1.10 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 26-06, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins du Lac-Ouiatchouan et de la Rivière pour l'année 2026
- 1.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 26-07, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver du chemin du Barrage pour l'année 2026
- 1.12 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 26-08, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins de la Pointe-du-Bonhomme et de la Baie-de-la-Vache pour l'année 2026
- 1.13 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 26-09, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver du chemin des Étangs pour l'année 2026

- 1.14 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 26-10, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver de la route du Lac-Maggie pour l'année 2026
 - 1.15 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 26-11, fixant de nouveaux taux concernant le service d'aqueduc pour l'année 2026
 - 1.16 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 26-12, fixant de nouveaux taux concernant le service d'égout pour l'année 2026
 - 1.17 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 26-13, fixant de nouveaux taux concernant le service des ordures soit la cueillette des ordures ménagères et la collecte des matières résiduelles du secteur institutionnel, commercial et industriel (ICI) pour l'année 2026
 - 1.18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 26-14, fixant de nouveaux taux concernant le service de vidange et de traitement des fosses septiques des résidences isolées situées sur le territoire pour l'année 2026
 - 1.19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 26-15, fixant de nouveaux taux concernant le permis d'occupation et la compensation pour les services municipaux au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte, de tente-roulotte et de véhicule motorisé sur le territoire pour l'année 2026
 - 1.20 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 26-16, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires à l'installation de l'électricité pour le secteur du chemin du Lac-la-Pêche pour l'année 2026
 - 1.21 Dépôt, divulgation des intérêts pécuniaires
 - 1.22 Code d'éthique des élus, dépôt d'un extrait du registre public des déclarations de dons ou avantages reçus plus de 200\$
 - 1.23 Services professionnels, avocats
- 2. FINANCES**
- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois de novembre 2025
 - 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
 - 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 31 octobre 2025
 - 2.3 Adhésion ou renouvellement 2026 à Culture Saguenay – Lac-Saint-Jean
- 3. PERSONNEL**
- 4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES**
- 5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. TRANSPORT ROUTIER**
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 11. VARIA**
- 11.1 Tracé motoneige
 - 11.2 Électricité secteur Lac-des-Deux-Îles
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
-

OUVERTURE

Mot d'ouverture de la séance par M le Maire qui préside l'assemblée par la suite.

1.

ADMINISTRATION

1.1

Résol. 25-218

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyé par Mme la conseillère Nathalie Julien et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec dispense de lecture soit accepté tel que rédigé et reçu.

ACCEPTÉE

1.2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025

Résol. 25-219

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025;

ATTENDU QUE M. le maire résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme le conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3

APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 30 NOVEMBRE 2025

Résol. 25-220

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 30 novembre 2025 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de M. le maire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 30 novembre 2025 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.4

RAPPORT GÉNÉRAL DU MAIRE

➔ Aucune information

1.5

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-01, FIXATION DE NOUVEAUX TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES VARIABLES ET SPÉCIALES POUR L'ANNÉE 2026

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 26-01 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux de taxes foncières générales variables et spéciales pour l'année 2026.

Le projet de règlement n° 26-01 est présenté selon la loi.

1.6

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-02,
FIXATION D'UNE COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX SUR
LES IMMEUBLES EXEMPTS DE TAXES FONCIÈRES POUR L'ANNÉE
2026**

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Laurier Girard que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 26-02 ayant pour objet la fixation d'une compensation pour services municipaux sur les immeubles exempts de taxes foncières pour l'année 2026.

Le projet de règlement n° 26-02 est présenté selon la loi

1.7

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-03,
FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES
MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION
DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DESBIENS
ET DES PATRIOTES POUR L'ANNÉE 2026**

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Serge Côté que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 26-03 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins Desbiens et des Patriotes pour l'année 2026.

Le projet de règlement n° 26-03 est présenté selon la loi.

1.8

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-04,
FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES
MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION
DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DE LA
BAIE-DES-PERRON, ALFRED ET 2^E CHEMIN DE LA BAIE-DES-PERRON
POUR L'ANNÉE 2026**

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Nathalie Julien que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 26-04 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins de la Baie-des-Perron, Alfred et 2^e chemin de la Baie-des-Perron pour l'année 2026.

Le projet de règlement n° 26-04 est présenté selon la loi.

1.9

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-05,
FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES
MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION
DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DU CHEMIN DE LA
MONTAGNE POUR L'ANNÉE 2026**

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Guylaine Morin que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 26-05 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver du chemin de la Montagne pour l'année 2026.

Le projet de règlement n° 26-05 est présenté selon la loi.

1.10

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-06,
FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES
MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION
DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DU LAC-
OUIATCHOUAN ET DE LA RIVIÈRE POUR L'ANNÉE 2026**

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Claude Martel que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 26-06 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins du Lac-Ouiatchouan et de la Rivière pour l'année 2026.

Le projet de règlement numéro 26-06 est présenté selon la loi.

1.11

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-07,
FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES
MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION
DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DU CHEMIN DU
BARRAGE POUR L'ANNÉE 2026**

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 26-07 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver du chemin du Barrage pour l'année 2026.

Le projet de règlement n° 26-07 est présenté selon la loi.

1.12

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-08,
FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES
MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION
DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DE LA
POINTE-DU-BONHOMME ET DE LA BAIE-DE-LA-VACHE POUR L'ANNÉE
2026**

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Laurier Girard que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 26-08 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins de la Pointe-du-Bonhomme et de la Baie-de-la-Vache pour l'année 2026.

Le projet de règlement n° 26-08 est présenté selon la loi.

1.13

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-09,
FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES
MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION
DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DU CHEMIN DES ÉTANGS
POUR L'ANNÉE 2026**

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Serge Côté que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 26-09 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver du chemin des Étangs pour l'année 2026.

Le projet de règlement n° 26-09 est présenté selon la loi.

1.14

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-10,
FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES
MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION
DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DE LA ROUTE DU LAC-
MAGGIE POUR L'ANNÉE 2026**

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Nathalie Julien que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 26-10 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver de la route du Lac-Maggie pour l'année 2026.

Le projet de règlement n° 26-10 est présenté selon la loi.

1.15

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-11,
FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LE SERVICE D'AQUEDUC
POUR L'ANNÉE 2026**

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Guylaine Morin que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 26-11 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant le service d'aqueduc pour l'année 2026.

Le projet de règlement n° 26-11 est présenté selon la loi.

1.16

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-12,
FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LE SERVICE D'ÉGOUT
POUR L'ANNÉE 2026**

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Claude Martel que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 26-12 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant le service d'égout pour l'année 2026.

Le projet de règlement numéro 26-12 est présenté selon la loi.

1.17

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-13,
FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LE SERVICE DES
ORDURES SOIT LA CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LA
COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR
INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL (ICI) POUR L'ANNÉE
2026**

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 26-13 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant le service des ordures soit la cueillette des ordures ménagères et la collecte des matières résiduelles du secteur institutionnel, commercial et industriel (ICI) pour l'année 2026.

Le projet de règlement n° 26-13 est présenté selon la loi.

1.18

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-14,
FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LE SERVICE DE VIDANGE
ET DE TRAITEMENT DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES
ISOLÉES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE POUR L'ANNÉE 2026**

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Laurier Girard que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 26-14 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant le service de vidange et de traitement des fosses septiques des résidences isolées situées sur le territoire pour l'année 2026.

Le projet de règlement n° 26-14 est présenté selon la loi.

1.19

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-15,
FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LE PERMIS
D'OCCUPATION ET LA COMPENSATION POUR LES SERVICES
MUNICIPAUX AU PROPRIÉTAIRE OU À L'OCCUPANT D'UNE
ROULOTTE, DE TENTE-ROULOTTE ET DE VÉHICULE MOTORISÉ SUR
LE TERRITOIRE POUR L'ANNÉE 2026**

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Serge Côté que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 26-15 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant le permis d'occupation et la compensation pour les services municipaux au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte, de tente-roulotte et de véhicule motorisé sur le territoire pour l'année 2026.

Le projet de règlement n° 26-15 est présenté selon la loi.

1.20

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-16,
FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES
MODALITÉS NÉCESSAIRES À L'INSTALLATION DE L'ÉLECTRICITÉ
POUR LE SECTEUR DU CHEMIN DU LAC-LA-PÊCHE POUR L'ANNÉE
2026**

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Nathalie Julien que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 26-16 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires à l'installation de l'électricité pour le secteur du chemin du Lac-la-Pêche pour l'année 2026.

Le projet de règlement n° 26-16 est présenté selon la loi.

1.21

DÉPÔT, DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à la réglementation, tous les membres du conseil municipal ont déposé leur formulaire de divulgation d'intérêts pécuniaires.

1.22

**CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS, DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE
PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE DONS OU AVANTAGES REÇUS PLUS
DE 200\$**

En décembre de chaque année, le directeur général doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tout autre avantage (art.6, al.4 Loi sur l'éthique).

Le directeur général confirme, par la présente, que pour la période du 3 décembre 2024 au 1^{er} décembre 2025, il n'y a aucune déclaration de dons ou avantages reçus, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dont le règlement a été adopté en novembre 2011. Ainsi, il n'existe pas encore de registre comme tel.

QUE ce conseil prend acte de la confirmation du directeur général.

1.23

Résol. 25-221

SERVICES PROFESSIONNELS, AVOCATS

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette juge qu'il est avantageux de bénéficier des services d'aviseurs légaux;

ATTENDU la réception d'une offre de service d'une firme soit :

- Cain Lamarre S.E.N.C.R.L.

ATTENDU QUE le conseil municipal a évalué l'offre de service reçue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Guylaine Morin appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler dans une optique de continuité le mandat de la firme Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. pour le montant de :

- deux cent-quarante (240\$) par mois plus taxes pour 2026,
- deux cent-cinquante (250\$) par mois plus taxes pour 2027;

QUE M. le maire Vital Dumais et M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

2.

FINANCES

2.1A

Résol. 25-222

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2025

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois de novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer de novembre 2025 suivants soient approuvés :

Novembre 2025		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
Folio 700 084		
Résidences du Manoir des Lacs	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Michel Roberge Rolande Desbiens	604,03 \$	604,03 \$
David Potvin	212,39 \$	212,39 \$
Hélène Paradis	100,00 \$	100,00 \$
Chantale Girard	100,00 \$	252,47 \$
David Bouchard	148,76 \$	222,85 \$
Municipalité de Lac-Bouchette	256,75 \$	2 756,75 \$
Municipalité de Lac-Bouchette	2 500,00 \$	- \$
9194-0973 Québec Inc.	1 552,16 \$	1 552,16 \$
9221-5516 Québec Inc.	1 839,60 \$	1 839,60 \$
9465-3912 Québec Inc.	26 402,57 \$	46 408,22 \$
APSAM	95,00 \$	95,00 \$
Charles Bois	1 000,00 \$	1 000,00 \$
David Bouchard	74,09 \$	- \$
Brandt tractor Ltd	368,25 \$	368,25 \$
BuroPro citation	200,48 \$	200,48 \$
Cain Lamarre	1 524,88 \$	1 524,88 \$
Canadian national	287,44 \$	287,44 \$
Centre Hi-Fi sélect Roberval	1 552,12 \$	1 552,12 \$
Carol Cloutier	3 200,00 \$	3 200,00 \$
Martin Cloutier	408,00 \$	408,00 \$
Corporate express Canada	370,26 \$	370,26 \$
Nathalie Côté	46,02 \$	46,02 \$
Cuizen libre service	101,83 \$	101,83 \$
Desgagné Laflamme électrique	6 267,11 \$	6 267,11 \$
Entreprises MB St-Félicien	1 194,09 \$	1 194,09 \$
Eurofins environex	853,69 \$	853,69 \$
Fonds d'information	48,00 \$	48,00 \$
Chantale Girard	152,47 \$	- \$
GLS logistics systems	9,81 \$	9,81 \$
H2O innovation	972,51 \$	972,51 \$

Havre	94,00 \$	94,00 \$
Impression Thibeault	270,19 \$	270,19 \$
LCR	43,10 \$	43,10 \$
MacPek inc.	140,00 \$	140,00 \$
Mécanique Dave Bilodeau	1 492,32 \$	1 492,32 \$
MNP sencrl	1 810,86 \$	1 810,86 \$
Mobilier 2000	896,78 \$	896,78 \$
MRC du Domaine-du-Roy	21 001,79 \$	21 001,79 \$
Nutrinor énergies	5 138,73 \$	5 138,73 \$
Point S Potvin pneus	6 208,42 \$	6 208,42 \$
Pulsar télécom	63,21 \$	63,21 \$
Rénomax Roberval	425,04 \$	425,04 \$
Sécal instruments Inc.	1 369,88 \$	1 369,88 \$
Services environnementaux	8 692,11 \$	8 692,11 \$
St-Félicien diesel	275,84 \$	275,84 \$
SCFP	563,47 \$	563,47 \$
Transport S. Gaudreault	1 724,63 \$	1 724,63 \$
Jean-Pierre Tremblay	226,84 \$	226,84 \$
Trium médias	313,84 \$	313,84 \$
Uni-Sélect Inc.	311,06 \$	311,06 \$
Vision Informatik inc.	278,82 \$	278,82 \$
Vitrerie d'auto	597,85 \$	597,85 \$
Bell - Municipalité	108,85 \$	394,89 \$
Bell - kiosque	53,95 \$	- \$
Beneva	7 311,69 \$	14 623,38 \$
Hydro-Québec - centre comm.	1 812,24 \$	15 631,33 \$
Hydro-Québec - édifice municipal	1 146,06 \$	- \$
Hydro-Québec - CCCS	766,14 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	50,45 \$	- \$
Visa	141,99 \$	141,99 \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 128,98 \$	- \$
Bell - kiosque	68,93 \$	- \$
Hydro-Québec - étangs	2 618,44 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	2 447,01 \$	- \$
Hydro-Québec - garage mun.	684,25 \$	- \$
Receveur général du Canada	5 309,97 \$	5 309,97 \$
Hydro-Québec - pompage	499,86 \$	- \$
Cogéco câble	155,12 \$	412,51 \$
Hydro-Québec - garage mun.	731,13 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 297,88 \$	- \$
Bell mobilité	284,20 \$	284,20 \$
Beneva	7 311,69 \$	- \$
Cogéco câble	102,27 \$	- \$
Bell - kiosque	53,95 \$	- \$
Ministère du Revenu	14 752,86 \$	14 752,86 \$
Hydro-Québec - garage mun.	1 217,44 \$	- \$
Hydro-Québec - CCCS	1 231,45 \$	- \$
Receveur général du Canada	- \$	- \$
Bell - Municipalité	109,21 \$	- \$
Cogéco câble	155,12 \$	- \$
9465-3912 Québec Inc.	20 005,65 \$	- \$

Desjardins sécurité financière	7 146,52 \$	7 146,52 \$
Total	193 084,39 \$	193 084,39 \$
Salaires		
6 novembre 2025	8 025,78 \$	8 025,78 \$
13 novembre 2025	9 303,81 \$	9 303,81 \$
20 novembre 2025	7 624,84 \$	7 624,84 \$
27 novembre 2025	12 197,24 \$	12 197,24 \$
Total des salaires	37 151,67 \$	37 151,67 \$
TOTAL:	230 236,06 \$	230 236,06 \$

ACCEPTÉE

2.1B

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et greffier-trésorier

2.2

Résol. 25-223

APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 31 octobre 2025;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 31 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 31 octobre 2025 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3

ADHÉSION OU RENOUVELLEMENT 2026 À CULTURE SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

Le conseil a décidé de ne pas traiter ce point.

3.

PERSONNEL

Aucun item.

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

Aucun item.

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

Aucun item.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item.

7. TRANSPORT ROUTIER

Aucun item.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun item.

10. LOISIRS ET CULTURE

Aucun item.

11. VARIA

11.1 SENTIER MOTONEIGE

Résol. 25-224

ATTENDU QUE l'ancien sentier de motoneige est bloqué par un citoyen;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte le nouveau tracé pour se rendre chez Pétrole RL;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Julien appuyée par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard d'autoriser la circulation des motoneiges sur la rue Commerciale afin de se rendre chez Pétrole RL.

ACCEPTÉE

11.2 ÉLECTRICITÉ SECTEUR LAC DES DEUX ÎLES

Résol. 25-225

ATTENDU QUE les propriétaires du secteur demandent d'installer l'électricité;

ATTENDU QUE le conseil juge intéressant d'aider les propriétaires de ce secteur afin de faire installer l'électricité à la demande des propriétaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'installation au coût de 224 380,47\$ moins la contribution de Hydro-Québec de 8 300\$ à chaque branchement soit 149 400\$ de crédit pour un coût total si tout le monde se branche d'environ 28 000\$ taxes incluses;

QUE la Municipalité va financer le projet au montant de 224 380,47\$.

Qu'à la réception des crédits le montant sera déduit;

QUE le financement sera remboursé pendant 8 ans;

QUE le remboursement sera le capital seulement pendant 5 ans et par la suite capital et intérêts sera à la charge des propriétaires du secteur avec une taxe spéciale où les propriétaires pourront payer leur part en un seul versement.

ACCEPTÉE

12.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens posent des questions et le conseil leur répond.

13.

Résol. 25-226

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19 h 48.

ACCEPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, M. le maire Vital Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.
